

Recours au Règlement—M. Paproski

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, j'invoque le Règlement à propos du même sujet. Premièrement, je voudrais remercier le ministre de m'avoir téléphoné hier pour me dire qu'il avait involontairement induit la Chambre en erreur. D'après sa réponse, on est toujours en droit de se demander si le programme énergétique du gouvernement fédéral n'incitera pas les États-Unis, ou n'importe quel autre pays, à user de représailles en invoquant les accords du GATT, en invoquant la loi américaine sur les mines, les minerais et les terres ou en demandant à l'OCDE d'intervenir, si la position du Canada ne sera pas affaiblie dans les négociations sur le traité de pêche, dans les démarches concernant le projet Garrison et le programme d'achats aux États-Unis, et si ce programme n'aura pas d'autres répercussions néfastes qui nous feront perdre davantage en emplois et en investissements que ce que nous avons déjà perdu à cause de la politique énergétique. Nous voulons que le ministre nous explique en détail ce que ce programme coûtera au Canada. Nous savons déjà que le programme nous fait perdre des emplois dans l'ouest du Canada, en Ontario et au Québec, mais nous voulons savoir quels autres dangers nous guettent à la suite de l'opposition de l'étranger à un programme énergétique qui a été préparé sans consulter le ministère des Affaires extérieures.

M. PAPROSKI—LA PROCÉDURE CONCERNANT UNE MOTION PRÉSENTÉE AUX TERMES DE L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Steven E. Paproski (Edmonton-Nord): Madame le Président, j'invoque le Règlement pour la même raison que le député de Hillsborough (M. McMillan). Les «non» que vous avez entendus, madame le Président, provenaient-ils de votre droite ou de votre gauche? Comme, de ce côté-ci de la Chambre, nous avons approuvé la motion, la voix dissidente provenait forcément de l'autre côté.

J'aimerais ajouter que ni May ni Beauséjour ne stipulent qu'un député qui vote contre une motion ne devrait pas se lever pour se faire connaître. Je n'ai rien trouvé à cet égard dans les recueils de règlements. Si c'est le député de York-Est (M. Collenette) qui persiste à dire «non», j'aimerais qu'il se lève afin que les Canadiens puissent voir qui rejette systématiquement toutes les motions qui sont proposées en vertu de l'article 43 du Règlement.

Des voix: Bravo!

Des voix: Non!

Des voix: Oh, oh!

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, je voudrais seulement revenir sur la réponse que vous avez faite au député de Hillsborough (M. McMillan). Mon collègue le député de Don Valley-Est (M. Smith) a présenté tout à l'heure une motion concernant l'affaire Wallenberg. Il y a quelques semaines, cette même motion a été présentée et adoptée par la Chambre, et personne n'avait dit non de ce côté-ci de la Chambre. Ce qui

vaut pour les uns vaut aussi pour les autres. De quelque côté de la Chambre que siègent les députés, ils devraient s'en remettre à votre jugement et à votre ouïe.

M. Paproski: Madame le Président, je voudrais seulement m'excuser.

Mme le Président: A l'ordre. J'ai déjà entendu le député d'Edmonton-Nord (M. Paproski). Je répète que j'ai entendu des députés dire non. Quand j'entends des non, le Règlement ne m'oblige pas, ni les députés d'ailleurs, à identifier les députés qui ont dit non, ni à dire de quel côté de la Chambre ils parviennent. Tout ce que je puis dire à la Chambre, c'est que j'en entendu des non et qu'ils ne venaient pas du ciel!

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, je voudrais demander au leader du gouvernement à la Chambre de confirmer l'ordre des travaux prévus pour aujourd'hui et de nous donner une idée de ce qui nous attend demain? Comme nous avons déjà adopté la motion prévoyant l'ajournement de nos travaux au 12 janvier, le leader à la Chambre voudrait-il nous préciser, du mieux qu'il le peut, quelles ont les tâches législatives qui nous attendent à notre retour? Je crois que nous allons aborder un nouveau cycle des jours réservés à l'opposition. Il pourrait même désigner tout de suite le premier de ces jours désignés qui suivra notre retour.

M. Pinard: Madame le Président, à la réunion de ce matin, nous sommes convenus d'étudier le bill C-34 cet après-midi. Il est fort possible qu'avant 5 heures, nous ayons à nous prononcer sur l'amendement à la deuxième lecture du projet de loi. Le bill sera ensuite renvoyé au comité. Ce soir nous pourrions aborder la deuxième lecture du bill C-50. Je crois que chaque parti a accepté de ne présenter qu'un seul intervenant et de renvoyer le bill à un comité permanent plutôt qu'au comité plénier. Ensuite, nous reprendrons le débat sur le bill C-48.

● (1510)

[Français]

Si nous avons terminé l'étude du bill C-50 ce soir, nous continuerons demain le débat en deuxième lecture sur le bill C-48 intitulé: Loi réglementant les droits relatifs au pétrole et au gaz sur les terres du Canada et modifiant la Loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz, dans l'espoir de terminer ce débat demain et de déférer le bill au comité permanent de la Chambre. S'il se présentait une situation où un vote serait requis demain, nous avons convenu de reporter tout vote après les Fêtes, à un moment dont nous conviendrons, après le 12 janvier.

S'il arrivait que nous ne puissions compléter l'étude du bill C-48 demain, à ce moment-là nous continuerions le débat sur le projet de loi en deuxième lecture le 12 janvier à notre retour, et durant la semaine du 12 janvier.